

La

Feuille de Chou



Septembre 2013 # 3



Édito



C'est la reprise. Après quelques semaines de vacances bien méritées, l'activité syndicale reprend son rythme de croisière.

Voici le troisième numéro de « La Feuille de Chou ».

SOMMAIRE

1/EDITORIAL	P1
2/ACTUALITES FONCTION PUBLIQUE	P1
3/ACTUALITES FINANCES	P2
4/ACTUALITES DGFIP	P3
5/ACTUALITES LOCALES	P4

La rentrée n'annonce rien de bon : augmentation des charges de travail avec l'augmentation importante des contribuables soumis à l'impôt, baisse constante des moyens budgétaires et du nombre d'agents, gel du point d'indice, allongement de la durée de cotisation pour les futurs retraités. Lors de la mobilisation du 10 septembre, les agents de la DGFIP étaient les plus mobilisés des ministères économiques et financiers (16 % de gréviste, 10% dans l'Aube).

Merci à toutes celles et tous ceux qui ont participé à ce mouvement, montrant par là leur refus d'une « retraite des morts (ou presque) » dans le futur.

En espérant que ce troisième numéro vous apportera certaines informations, nous vous en souhaitons une bonne lecture.



ACTUALITES FONCTION PUBLIQUE



La fin du contingentement pour l'accès au 8^e échelon du grade d'Agent Administratif Principal de 1^{ère} classe est effective depuis le 7 juillet dernier. Il faut avoir 4 ans dans le 7^e échelon pour accéder au 8^e. Dès l'évaluation 2014 (activité 2013) les AAP1 au 7^e échelon redeviennent consommateurs de réductions d'échelon et pourront donc réduire cette durée de 4 ans.

La **réécriture de la grille de catégorie C**, après un faux départ en juillet dernier

(compte tenu des modalités scandaleuses de reclassement dans la nouvelle grille et la perte pour certains de plus de 10 ans d'ancienneté et du refus unanime des organisations syndicales) a abouti.

Le projet présenté aux organisations syndicales le 20 septembre prévoit des gains indiciaires de 1 à 9 points dès janvier 2014 (5 à 8 points pour l'échelle 3 ; 8 points pour les 6 premiers échelons de l'échelle 4 ; de 3 à 9 points pour l'échelle 5 et de 1 à 3 points pour l'échelle 6). Un 9^e échelon est créé dans l'échelle 6 (indice 457) et un abondement de 5 points pour tous les échelons est annoncé pour le 1^{er} janvier 2015.

Enfin la durée dans certains échelons est réduite. Le refus syndical de juillet dernier a donc porté partiellement ses fruits.

Le 1^{er} indice de C (316) devient supérieur au premier indice des B (314).

Les premiers échelons de la catégorie B seront donc revalorisés aussi.

Il devient urgent de réécrire l'ensemble des 3 grilles pour arrêter ce tassement perpétuel et retrouver un véritable déroulement de carrière pour tous.

Retrouvez les grilles et les modalités de reclassement sur notre site local dès qu'elles seront connues.

Concernant **la valeur du point**, le budget 2014 prévoit toujours son gel, pour la quatrième année consécutive. Encore une année où la paye nette va diminuer, compte tenu de l'augmentation des prélèvements retraites.

Budget 2014 : 13 123 suppressions d'emplois de fonctionnaires prévues dont 10 979 redéployées vers des missions prioritaires (Éducation, Sécurité, Justice). Il y a également la baisse de 2% des crédits de fonctionnement. Concernant **la journée de carence, sa suppression** figure à l'article 67 du projet de loi de Finances pour 2014.

Le niveau de **l'action sociale interministérielle** est menacé : 20 millions d'euros sur 140 seraient supprimés en 2014 !



Observatoire interne : La 25^e vague semestrielle donne les résultats suivants : près d'un agent sur deux est préoccupé par le niveau de l'emploi dans les Ministères économiques et financiers, les agents constatent que **la qualité de service se dégrade** (pour 46% des agents DGFIP par exemple), que **le rythme des réformes est bien trop rapide** (pour 54 %

La nouvelle **réforme des retraites** a été annoncée fin août par le Premier Ministre.

Les deux principales mesures proposées sont :

1/ **Augmentation de la durée de cotisation** entre 2020 et 2035 pour arriver à 43 annuités à cette date. A quelle âge partiront les générations d'après 1970 ?

Si des mesures sont annoncées pour les étudiants actuels et futurs, les étudiants passés qui ont commencé à travailler à 25 ans ne pourront pas partir avant la limite d'âge supprimant la décote.

2/ **Augmentation des cotisations salariales et patronales** de 0,3 % pour chacun mais certains ont plus de chance que d'autres : l'augmentation de la cotisation retraite des employeurs sera compensée par la baisse d'un autre prélèvement qui sera peut-être compensée elle aussi mais par l'augmentation d'une contribution des salariés sous une forme ou une autre....

La mobilisation a toutefois permis d'éviter, pour l'instant, le changement de la période de référence des 6 derniers mois, pour calculer la pension des fonctionnaires.

La mobilisation continue. FO organisera très vite un rassemblement national à Paris.

des agents DGFIP). 55 % des agents sont inquiets pour leur avenir et les agents évaluent leur stress au travail à 6,1 / 10 en moyenne mais 30 % le situent entre 8 et 10 !

Les agents sont globalement satisfaits de travailler dans nos ministères (à 86 %) même si trois sur cinq doutent des possibilités d'avancement.

Action sociale : Le prêt (0% mais 1% de frais de dossier) pour l'équipement de la maison (achat de meubles ou de gros électroménager) est créé depuis le 1^{er} septembre.

Il est ouvert à tout moment (même plusieurs fois dans la carrière) aux agents des ministères économiques et financiers.



La Direction Générale a publié **l'intégralité des tableaux d'avancement de grade pour 2013**. La cuvée 2013 est décevante pour de nombreux collègues qui remplissent les conditions statutaires mais qui ne sont pas promus en raison d'un taux de promotion trop faible. De plus la nomination prioritaire pour les agents âgés de 58 ans ou plus restant de mise, dans certains cas, les jeunes de 57 ans et moins sont quasiment écartés des tableaux (par exemple pour la promotion à contrôleur principal, environ 5% des promus ont moins de 58 ans). Une nouveauté toutefois : le TA à Contrôleur principal a pris effet au 1^{er} janvier au lieu du 31 décembre, soit un an de gagné pour les collègues (à raison de 3 points par mois toutefois soit environ 140 euros annuels, ce qui relativise le bénéfice). **A noter que pour 2014 les « retours catégoriels » sont encore en baisse (-13 % par rapport à 2013 et - 50% par rapport à 2012). Les tableaux 2014 risquent d'être rachitiques !**

La présentation de la **Démarche stratégique** a battu son plein tout l'été, tant au niveau national qu'au niveau local : message vidéo du Directeur Général, « chat » sur Ulysse, près d'une dizaine de réunions au niveau local. Pour FO DGFIP, cette démarche vise surtout à supprimer encore plus d'emplois et menace même l'existence de la DGFIP dans sa forme actuelle. Cette démarche liée au rapport de la Cour des Comptes

Retrouvez sur notre site local les conditions de ressources et les achats éligibles.

Nous vous rappelons que depuis le 1^{er} janvier 2013 le prêt pour financer le logement d'un enfant qui poursuit des études hors du domicile familial est généralisé à toute la France.

sur l'Administration territoriale de l'État, où la DGFIP est citée à de nombreuses reprises comme l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire, peut faire craindre le pire.

Les restructurations du réseau sont annoncées : les Directions locales doivent établir un plan triennal de fermetures et de regroupement d'unités. Plus de détails sur le site national FO DGFIP et ci-dessous pour les projets locaux.

Zones Urbaines Sensibles : des reconstitutions de carrières pour les agents ayant exercé en ZUS sont en cours (bonification pour l'avancement), près de 20 ans après la publication du décret de 1994. Manifestez vous auprès des ressources humaines si vous êtes concernés. Retrouvez un tract complet sur le site national FO DGFIP ou contactez nous !

Concernant les emplois et les moyens, le projet de budget 2014 annonce à ce jour un peu plus de 2 000 suppressions d'emplois à la DGFIP et la baisse de 2% des crédits de fonctionnement. Sachant que les factures incompressibles (chauffage, locations, affranchissement...) vont dans le sens inverse, comment la DGFIP bouclera-t-elle l'année ? En faisant de la cavalerie budgétaire (report des factures de la fin de l'année sur l'année suivante) ?

La Direction Générale a annoncé le recrutement de 160 agents en PACTE (aucun pour l'Aube) et le nombre de places aux différents concours de recrutement a été publié : Inspecteurs, contrôleurs, agents. Il manque les quotas des listes d'aptitude 2014.



ACTUALITES LOCALES



Evolution du réseau : La Direction a fait part le 16 septembre de ses projets immédiats.

Modification des gestions conjointes de la gestion publique : Piney - Lusigny sur Barse deviendrait Brienne le Château - Piney (Lusigny redeviendrait autonome), Estissac - Aix en Othe deviendrait Pont Sainte Marie Sainte Savine – Estissac (Aix en Othe redeviendrait autonome).

Réduction du ressort perceptoral de Lusigny sur Barse et Bouilly au profit de Troyes Municipale

Rapatriement du recouvrement de l'impôt des trésoreries de Piney, Bouilly, Lusigny sur Barse et Estissac vers le SIP de Troyes extérieur.

Mise en gestion conjointe des deux Services de publicité foncière.

Plus de détails sur le site local

Inscrivez-vous par mel pour être tenus informés de la mise à jour du site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/010/>
Ce site, régulièrement mis à jour, a reçu 2 135 visites entre le 1^{er} juin et le 31 août 2013, plus de 7 500 depuis le 1^{er} janvier et plus de 18 000 depuis sa création avec un pic mensuel de 1 692 visites en novembre 2012. Merci à vous de votre fidélité.

A venir : CTL les 22 octobre (évolution du réseau) et 10 décembre (emplois), CAPL de listes d'aptitude A et B le 14 novembre, CHS CT le 17 octobre, CDAS le 25 octobre.

POUR NOUS CONTACTER :

Laurent CROUZET, secrétaire départemental, Trésorerie d'Arcis sur Aube, 03 25 37 84 69
Laurie Anne TERRASSE, secrétaire départementale adjointe, SIE Troyes Extérieur, 03 25 41 68 93
Louis LAUNAY, trésorier départemental, CEPL, 03 25 43 72 24

Mel : fo.ddfip10@dgfip.finances.gouv.fr

Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/010/

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu



**Première organisation
syndicale du département**